

CONCERTO

KAUFMAN  BROAD

N/Réf. : 2021/62/NT-JLTT

M. Jean-François DUMENIL
1 lotissement La Hêtraie
51230 CONNANTRE

Neuilly-Sur-Seine, le 26 novembre 2021

LRAR n° 2C 132 198 4496 9

Objet : Avis sur l'usage futur des terrains accueillant le projet de plateforme logistique de la société CONCERTO

Monsieur DUMENIL,

La société CONCERTO DEVELOPPEMENT souhaite implanter une plateforme logistique sur le ban communal de Connantre, sur des terrains vous appartenant ainsi qu'à la commune de Connantre.

L'exploitation de l'établissement de la société CONCERTO DEVELOPPEMENT relève du régime de l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et un dossier de demande d'enregistrement sera prochainement déposé auprès des services de la Préfecture de la Marne.

L'article R.512-46-4 du Code de l'environnement précise à l'alinéa 5 que l'avis du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, ainsi que l'avis du propriétaire des terrains, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêté définitif de l'installation, doit être sollicité.

La société CONCERTO DEVELOPPEMENT se propose de conserver l'usage industriel au périmètre de l'établissement lors de la cessation définitive d'activité.

Par la présente, Monsieur, nous avons l'honneur de solliciter votre avis sur la destination ultérieure de ces terrains, dans le cas de la cessation d'activités de la plateforme logistique de la société CONCERTO DEVELOPPEMENT.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Nicolas TAMARELLE
Directeur de Projets

